

## **Réponses de la direction du Comité du Plan aux recommandations relatives au rapport d'évaluation des progrès à l'échelle continentale**

**Recommandation 1 :** *Le Comité du Plan devrait assurer la mise au point d'un cadre de responsabilisation plus clair et plus rigoureux pour la réalisation des objectifs biologiques du PNAGS qui fait appel à la participation de tous les niveaux organisationnels de la communauté du Plan.*

**Énoncé du Comité du Plan :** Le Comité du Plan travaillera avec les plans conjoints et l'Équipe de soutien scientifique du Plan pour élaborer et maintenir un cadre de responsabilisation afin d'atteindre les objectifs du Plan. Les composantes nécessaires comprendront des objectifs cohérents aux échelles continentale, nationale, régionale (plan conjoint) et sous-régionale et des rapports produits à intervalles réguliers entre les comités et les organismes responsables de la mise en application du Plan.

Les estimations des gains (y compris les réalisations du Plan) et des pertes régionaux d'habitat sont essentielles pour évaluer les progrès nets accomplis en matière de conservation. Les partenaires du plan seront plus en mesure d'établir des objectifs adéquats en matière d'habitat et d'évaluer les progrès biologiques s'ils ont une compréhension accrue de la manière dont les conditions du paysage influent sur les indices vitaux de la sauvagine.

**Recommandation 2 :** *Une priorité élevée devrait être accordée à un examen complet des objectifs du Plan d'ici sa prochaine mise à jour.*

**Énoncé du Comité du Plan :** Le Comité du Plan appuie cette recommandation et proposera la création d'un groupe de travail composé d'experts de l'Équipe de soutien scientifique du Plan, des plans conjoints et des comités techniques sur les voies de migration pour déterminer et confirmer les objectifs relatifs à la population de sauvagine avant la mise à jour de 2009 et élaborer des stratégies visant à tenir compte de la variabilité environnementale annuelle.

Ces mesures seront coordonnées avec la réponse du Comité du Plan au rapport du groupe de travail mixte (voir la recommandation 20 ci-dessous).

**Recommandation 3 :** *Il faut adopter et employer davantage la gestion adaptative comme moyen d'aborder l'exécution du PNAGS.*

**Énoncé du Comité du Plan :** Le Comité du Plan continuera d'encourager la gestion adaptative de l'ensemble des espèces de sauvagine comme le moyen d'aborder l'exécution du Plan. La gestion sera encouragée au moyen d'évaluations périodiques telles que la présente, de la prestation de soutien technique par l'Équipe de soutien

scientifique du Plan et des attentes à l'égard de la production de rapports à intervalles réguliers sur les réalisations biologiques par les plans conjoints.

**Recommandation 4 :** *Alors que les structures organisationnelles techniques peuvent varier, il est essentiel que tous les plans conjoints acquièrent la capacité de résoudre des problèmes de fondement biologique de base.*

**Énoncé du Comité du Plan :** La diversité qui se dessine parmi les plans conjoints en ce qui concerne leurs approches de conservation des habitats de la sauvagine a été un des points forts du Plan. Le Comité du Plan encourage et est conscient de ces différences très importantes et souvent nécessaires dans la manière dont les plans conjoints sont structurés. Toutefois, pendant le processus d'évaluation des progrès à l'échelle continentale, il est devenu évident qu'une caractéristique fondamentale du succès des plans conjoints était un engagement visant à reconnaître et à résoudre les problèmes de fondement biologique de base. Le Comité du Plan recommande fortement que tous les plans conjoints évaluent de nouveau leur approche de cet aspect essentiel de la conservation de l'habitat de la sauvagine et apportent les modifications nécessaires pour s'assurer que leur travail s'appuie fermement sur la science.

**Recommandation 5 :** *Pour que le Plan progresse, il faut un engagement fondamental à l'égard d'initiatives essentielles en matière de surveillance et d'évaluation au sein des plans conjoints et d'un plan conjoint à l'autre, ainsi que par l'entremise de l'Équipe de soutien scientifique du Plan.*

**Énoncé du Comité du Plan :** Le Comité du Plan comptera sur l'Équipe de soutien scientifique du Plan comme source de conseils techniques pour classer par ordre de priorité le travail nécessaire de surveillance et d'évaluation. Le tout comprendra des activités visant à vérifier les hypothèses sous-jacentes du programme dans le cadre d'un engagement continu pour améliorer l'efficacité des plans conjoints.

**Recommandation 6 :** *La mise en œuvre de la stratégie nationale pour la gestion de la sauvagine et de ses habitats au Mexique ainsi que les recherches pour mieux préparer la planification en matière de conservation devraient constituer des priorités importantes pour les partenaires du Plan.*

**Énoncé du Comité du Plan :** Le Comité du Plan recommande qu'une délégation de directeurs de la Fish and Wildlife Agency des États frontaliers, comprenant les États de l'Arizona, du Texas, de la Californie et du Nouveau-Mexique, demande que cette recommandation fasse partie de l'ordre du jour de la prochaine rencontre du groupe de travail des gouverneurs américains des États frontaliers avec le Mexique et le Comité trilatéral. Tous les plans conjoints sont encouragés à effectuer un échange de technologie et d'information avec les entités gouvernementales mexicaines et les autres partenaires du Plan.

**Recommandation 7 :** *Des progrès importants et, par conséquent, un financement beaucoup plus diversifié et à effet de levier, sont nécessaires dans les aires de reproduction où de nombreuses populations de sauvagine semblent les plus limitées.*

**Énoncé du Comité du Plan :** Cette évaluation réaffirme les conclusions du Plan original de 1986 indiquant que l'amélioration du succès de reproduction dans les prairies au milieu du continent demeure le principal problème à l'atteinte des objectifs du Plan. Dans la mesure où les besoins de conservation dans cette région ne peuvent être satisfaits uniquement par des programmes de conservation directe, il faut faire d'énormes progrès dans les politiques et les mesures législatives favorables aux espèces sauvages dans les domaines de l'agriculture, de la protection des terres humides, de l'énergie, du transport, de la disponibilité en eau et des défis en matière de changement climatique aux États-Unis et au Canada.

**Recommandation 8 :** *Les mesures des plans conjoints doivent être orientées par des modèles biologiques explicites. Cela devrait être la méthode de planification courante dans tous les plans conjoints.*

**Énoncé du Comité du Plan :** Le Comité du Plan s'attend à ce que chaque plan conjoint indique clairement ses objectifs. En tenant compte de ces objectifs, il faut déterminer une vision des caractéristiques nécessaires du paysage et/ou les niveaux de population. La science doit orienter les programmes, les pratiques et/ou les traitements nécessaires pour atteindre les objectifs énoncés. Une mentalité de gestion adaptative doit être employée pour aborder les changements dans les paramètres sociaux, économiques et biologiques afin que les plans changent au fur et à mesure que les gestionnaires apprennent.

**Recommandation 9 :** *Dans le cadre de la planification biologique, les canards plongeurs, les canards de mer, les espèces d'oies en surabondance et les espèces préoccupantes (p. ex. Petits Fuligules, Canards pilets) méritent plus d'attention.*

**Énoncé du Comité du Plan :** Le Comité du Plan encourage l'Équipe du soutien scientifique du Plan, les plans conjoints et les conseils des voies de migration à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action sur l'habitat et la gestion de la population pour ces espèces dont les besoins de conservation sont élevés (p. ex. Canards pilets, fuligules et canards de mer) tel que défini dans la plus récente mise à jour du Plan, et pour les espèces surabondantes causant la détérioration de l'habitat. Le Comité du Plan recommande de créer des groupes de travail particuliers ayant la responsabilité d'élaborer des évaluations ou des plans d'action pour ces espèces s'il y a lieu.

**Recommandation 10 :** *Le ciblage régional, l'importance accordée aux programmes et la conception de projets au niveau des plans conjoints doivent tenir compte du changement climatique mondial.*

**Énoncé du Comité du Plan :** Le Comité du Plan appuie totalement cette recommandation et parrainera un atelier sur le sujet à l'avenir.

**Recommandation 11 :** *La conservation des terres humides dans les régions des forêts boréales de l'ouest du Canada et des États-Unis devrait être liée de façon plus explicite au Plan.*

**Énoncé du Comité du Plan :** Étant donné l'importance des forêts boréales de l'ouest du Canada pour la sauvagine, le Comité du Plan appuie l'élargissement du Plan conjoint des habitats des Prairies (PCHP) pour y inclure les forêts boréales de l'ouest du Canada. Le Comité du Plan s'attend à ce que le PCHP élabore un prospectus sur les forêts boréales de l'ouest du Canada que le Comité du Plan pourra examiner d'ici juin 2008.

**Recommandation 12 :** *L'engagement accru en matière de politiques publiques nécessite la recherche de nouvelles sources de financement, l'acquisition de nouvelles compétences, la mise au point de nouvelles façons d'évaluer les réalisations et de nouvelles façons d'aborder l'évaluation. Les initiatives stratégiques devraient être soumises à la même rigueur en matière d'évaluation que celle imposée aux programmes traditionnels de conservation des espèces sauvages.*

**Énoncé du Comité du Plan :** Puisqu'ils comprennent qu'un programme ou une approche unique ne pourra réaliser les objectifs du Plan, le Comité du Plan et les partenaires du Plan chercheront à influencer sur les politiques et les mesures législatives publiques liées à la qualité de l'eau, aux programmes agricoles, au transport et aux développements énergétiques à l'échelle locale et nationale. Les paramètres et les évaluations connexes de l'efficacité du travail d'élaboration de politiques doivent être créés par les partenaires du Plan pour évaluer les progrès relatifs à la réalisation des objectifs du Plan.

**Recommandation 13 :** *Les programmes qui assurent la protection et la remise en état à long terme des systèmes de terres humides naturelles devraient continuer de jouer un rôle important afin de combler les besoins de la sauvagine.*

**Énoncé du Comité du Plan :** Le Comité du Plan appuie totalement cette recommandation et s'attend à ce que les plans conjoints continuent d'accorder une priorité élevée à ces programmes de protection et de remise en état des terres humides.

**Recommandation 14 :** *Les partenaires du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine devraient continuer de promouvoir des pratiques agricoles qui sont économiquement attirantes pour les producteurs et avantageux pour la sauvagine.*

**Énoncé du Comité du Plan :** Le Comité du Plan favorisera des programmes de diffusion externe qui font la promotion des avantages pour la sauvagine et sont économiquement attirants pour les producteurs et les autres propriétaires fonciers.

**Recommandation 15 :** *Il est essentiel pour les plans conjoints de reproduction et de non reproduction de maintenir ou de renforcer les dispositions en matière de conservation du Farm Bill des États-Unis. L'élargissement et l'élaboration de politiques agricoles favorables aux espèces sauvages devrait revêtir une importance semblable au Canada.*

**Énoncé du Comité du Plan** : Le Comité du Plan reconnaît que les terres privées dans les paysages humanisés sont essentielles à la sauvagine et que des politiques agricoles favorables aux espèces sauvages sont essentielles à la viabilité des populations de sauvagine. Par conséquent, les partenaires des plans conjoints devraient participer de façon proactive avec les gouvernements et les représentants agricoles locaux, provinciaux, nationaux et des États, à la promotion de stratégies explicites de conservation de la sauvagine dans les paysages agricoles.

Le Comité du Plan pourrait vouloir convoquer un atelier binational entre ces entités afin de partager des expériences, de coordonner les mesures et d'attirer une attention générale.

***Recommandation 16 : L'amélioration de la protection accordée par la politique et les mesures législatives aux terres humides devrait constituer une importante priorité au Canada, aux États-Unis et au Mexique.***

**Énoncé du Comité du Plan** : Le Comité du Plan convient que la protection accrue des terres humides au moyen de politiques et de mesures législatives doit être une priorité importante au Canada, aux États-Unis et au Mexique.

***Recommandation 17 : Les partenaires du Plan devraient favoriser des mesures dissuasives en ce qui concerne la conversion des terres herbeuses indigènes en terres arables dans les Prairies des États-Unis et du Canada.***

**Énoncé du Comité du Plan** : Le Comité du Plan sera le défenseur de programmes de réglementation et d'encouragement qui limitent la conversion des terres herbeuses indigènes en terres arables. Quand les analyses indiquent des pertes continues d'habitat de terres herbeuses, les partenaires des plans conjoints devraient élaborer des politiques ou des règlements locaux, régionaux ou nationaux pour conserver les habitats de terres herbeuses.

***Recommandation 18 : Les partenaires du Plan devraient participer activement aux décisions stratégiques qui influent sur l'approvisionnement en eau des terres humides à l'intention des espèces sauvages.***

**Énoncé du Comité du Plan** : Le Comité du Plan croit qu'un approvisionnement en eau approprié, abordable et fiable est essentiel pour le maintien à long terme de populations de sauvagine. Le Comité du Plan recommande que les plans conjoints, les organismes des États responsables des poissons et des espèces sauvages et les organismes non gouvernementaux (ONG) soient proactifs et qu'ils collaborent avec les intervenants et les entités gouvernementales appropriés pour obtenir des approvisionnements appropriés en matière d'eau pour répondre aux besoins en matière de conservation de la sauvagine.

***Recommandation 19 : Le Comité du Plan doit exercer une direction plus forte et plus visible au sein de la communauté du Plan et à l'extérieur de celle-ci ainsi qu'une gestion plus active des fonctions du Plan.***

**Énoncé du Comité du Plan** : L'évaluation a clairement révélé le désir étendu de direction plus uniforme et efficace du Comité du Plan. Le Comité du Plan appuie pleinement la recommandation et s'engage à améliorer son rendement en matière de direction.

***Recommandation 20 : Le Comité du Plan devrait encourager les gestionnaires des prises et de l'habitat de la sauvagine à mettre au point une approche cohérente et coordonnée pour l'établissement et la réalisation des objectifs du Plan.***

**Énoncé du Comité du Plan** : Le Comité du Plan reconnaît que la politique sur les prises peut éventuellement avoir une incidence conséquente sur l'atteinte ou non des objectifs de population du Plan au moyen de mesures de conservation de l'habitat. Le Comité du Plan examinera le prochain rapport et les recommandations du Groupe de travail conjoint pour obtenir une orientation et déterminer des possibilités pour donner un caractère commun à la gestion de la sauvagine qui intègre des facteurs liés aux habitats et aux prises ainsi que socioéconomiques.

***Recommandation 21 : L'Équipe de soutien scientifique du Plan devrait être revitalisée pour qu'elle puisse entreprendre plusieurs tâches de suivis découlant de la présente évaluation et du Groupe de travail conjoint sur les objectifs du Plan en matière de population qui travaille en parallèle (voir la section IV, éléments A et D). L'Équipe a aussi besoin de ressources humaines et financières supplémentaires pour continuer son travail. Les partenaires du Plan doivent y voir collectivement.***

**Énoncé du Comité du Plan** : Le Comité du Plan prévoit que son Équipe de soutien scientifique du Plan assurera la surveillance et l'exécution de bon nombre de recommandations clés. On s'attend à des communications claires entre le Comité du Plan et l'Équipe de soutien scientifique du Plan à cet égard. Le Comité du Plan veillera à ce que les organismes contributeurs comprennent l'importance des besoins de l'Équipe de soutien scientifique du Plan en matière de capacité. Le président de l'Équipe est un membre d'office du Comité du Plan, et il est prévu qu'il participe à toutes les réunions du Comité du Plan et qu'il fournisse des rapports au Comité du Plan.

***Recommandation 22 : L'expérience entourant l'évaluation de 2005-2006 a été très favorable pour la communauté du Plan et devrait être répétée de façon périodique.***

**Énoncé du Comité du Plan** : Le Comité du Plan mènera des évaluations exhaustives subséquentes à intervalle de 10 ans en se fondant sur le processus de mise à jour établi du Plan. Le Comité du Plan mènera la prochaine évaluation de façon à ce que le rapport soit présenté en tant que composante importante de la mise à jour du Plan de 2014. De plus, le Comité du Plan conseille fortement aux plans conjoints d'inclure un examen indépendant par des pairs de leurs fondements biologiques et de leurs stratégies de conservation dans le cours normal de la planification du programme. Les améliorations aux rapports annuels

sur les réalisations découlant de la Recommandation 1 ci-dessus renforceront la capacité d'évaluations futures de pleinement évaluer le rendement du Plan.

**Recommandation 23 : *Les plans conjoints sur les espèces et sur les habitats devraient communiquer davantage et mieux intégrer leurs missions.***

**Énoncé du Comité du Plan** : Le Comité du Plan convient que les plans conjoints sur les espèces et les habitats devraient collaborer pour aborder les questions communes à leurs missions respectives. Les plans conjoints devraient attribuer cette tâche de façon explicite à leurs coordonnateurs scientifiques.

**Recommandation 24 : *Afin de revitaliser les communications et de renforcer la responsabilisation au sein de la communauté du Plan, les secrétariats fédéraux des trois pays devraient participer plus activement et plus assidûment aux activités du Plan.***

**Énoncé du Comité du Plan** : Les secrétariats fédéraux des trois pays signataires du Plan assumeront un rôle de direction dans la revitalisation de la communication proactive avec tous les intervenants et la favorisation de progrès continu par le Comité du Plan et l'Équipe de soutien scientifique du Plan. De façon semblable, les secrétariats assumeront la responsabilité de recueillir les données sur les réalisations et de les diffuser en conséquence. L'élaboration du plan de communication stratégique devrait être envisagée pour orienter la revitalisation de la communication et de la sensibilisation.

**Recommandation 25 : *Le Comité du Plan et les plans conjoints doivent maintenir un dialogue solide avec les conseils de la North American Wetlands Conservation Act (NAWCA) concernant les besoins du PNAGS.***

**Énoncé du Comité du Plan** : Le Comité du Plan se réunira de façon périodique avec les conseils de la NAWCA, commençant par le Conseil des États Unis en juillet 2007. Le Comité du Plan acheminera à ces réunions, ainsi que dans le cadre d'autres communications régulières dirigées, les derniers renseignements sur les tendances, les thèmes et les préoccupations dans la conservation de la sauvagine et des terres humides pertinente aux conseils.

**Recommandation 26 : *De façon simultanée, il est essentiel que les partenaires du Plan trouvent des sources nouvelles, importantes et complémentaires de soutien financier pour les programmes qui sont essentiels à la réalisation des objectifs du PNAGS.***

**Énoncé du Comité du Plan** : Le défi consiste à obtenir du nouveau financement durable pour améliorer l'exécution du Plan. Trouver des nouveaux fonds constitue un défi continu pour tous les plans conjoints. La recherche de nouvelles ressources et de soutien stratégique doit être fondée sur un plan d'action bien élaboré complet avec la détermination de résultats chiffrés et assortis d'un calendrier. À cette fin, le Comité du Plan établira un groupe de travail sur le financement pour élaborer une « **proposition de valeur pour le Plan nord américain de gestion de la sauvagine** » et des possibilités

d'investissement pour les intervenants. Cela doit être abordé à deux niveaux : continental (Comité du Plan) et plans conjoints. Les plans conjoints devraient mettre l'accent sur les nouvelles sources de financement et les nouveaux partenaires à l'intérieur du plan conjoint et l'obtention d'investissements accrus de la part des partenaires existants. Le Plan du Comité mettrait l'accent sur les programmes gouvernementaux et les sources importantes du secteur privé. Le Comité du Plan et les plans conjoints exigent tous deux la même approche de base qui pourrait se fonder sur le modèle suivant :

Déterminer les besoins de nouveaux investissements dans le Plan :

- Élaborer une stratégie de communication ou de commercialisation que toutes les parties de la famille du Plan peuvent utiliser pour rechercher des nouvelles ressources et/ou poursuivre des réaffectations de fonds actuels;
- Rassembler les résultats pour démontrer ce qui sera réalisé avec les nouveaux investissements.

Établir le coût du renouvellement dans le Plan nord américain de gestion de la sauvagine :

- Déterminer les besoins (résultats) de nouvelles ressources essentiels à la mission pour respecter les recommandations prioritaires se trouvant dans la réponse de la gestion du Comité du Plan à l'évaluation des progrès à l'échelle continentale.

Explorer et tirer parti des intervenants de financement actuels et futurs :

- Déterminer les sources éventuelles de ressources humaines et de fonds nouveaux ou actuels, et les tactiques pour obtenir l'accès à ces derniers.

Valider le produit :

- Adhésion à titre de membres ou engagement des intervenants dans les plans conjoints;
- Évaluation avec paramètres de rendement.

**Recommandation 27 : *La communauté du Plan devrait s'efforcer continuellement de susciter l'engagement d'un plus grand nombre d'intervenants à l'égard du Plan.***

**Énoncé du Comité du Plan :** Le Comité du Plan appuie cette recommandation et encouragera tous les plans conjoints à envisager l'expansion des partenariats, particulièrement avec les agences et les organismes dont les politiques et les pratiques de gestion des terres ont une incidence importante sur la conservation de la sauvagine et des terres humides, et afin d'élargir le soutien financier éventuel pour la conservation.